

APPEL D'OFFRES

PRÉAMBULE :

Le Centre culturel ARTEM fait, à l'occasion, un appel d'offres.

DÉFINITION :

Un appel d'offres est une procédure qui permet au Centre culturel ARTEM de faire le choix d'une entreprise, d'un expert-conseil ou d'un fournisseur le plus à même de réaliser la prestation des travaux, des fournitures ou des services requis.

PRINCIPES DIRECTEURS :

L'appel d'offres doit inclure la description du projet ou du produit, le résultat recherché, l'échéancier, les critères monétaires, le sommaire des contraintes et la date de fermeture de l'appel.

Un comité d'évaluation doit être mis en place pour assurer le traitement équitable des soumissionnaires, l'ouverture des appels d'offres et le choix du fournisseur de services. Un outil d'évaluation est utilisé à cet effet.

Dans la mesure du possible, le Centre culturel ARTEM choisit des entreprises locales.

Un contrat, en bonne et due forme, doit être conclu entre le fournisseur de services sélectionné et le Centre culturel ARTEM.

Voir « Procédure Appel d'offre »